

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente novembre à 9 heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Andrée BUCHARLES, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15/11/2019

Etaient présents : MM. BONNAMOUR, CHATET, PERRIER, NINOT, SIMON Mmes BOULANGER, BUCHARLES, PINFORT, ROBERT.

Était absent excusé : M. FERRANDON qui a donné son pouvoir à M. CHATET

Secrétaire de séance : Mme Brigitte BOULANGER

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente

Lors de cette réunion les membres du conseil ont examiné les points suivants :

Modification de l'acte constitutif de la régie de recette du débit de boissons

Le conseil municipal,

Vu la délibération de création de la régie de recette en date du 5 mai 1995,

Vu le procès-verbal de vérification de la régie de recette en date du 9 octobre 2019,

Considérant que dans la conclusion du procès-verbal : il est demandé à l'ordonnateur de compléter l'acte constitutif des modes de règlement acceptés (numéraire, chèque) et de la périodicité de versement des pièces justificatives (mensuelle)

Décide par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

De modifier les articles de de l'acte constitutif comme suit :

Article 1 : Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits du débit de boissons, **les modes de règlement acceptés sont le numéraire et le chèque.**

Article 4 : Le régisseur devra verser à la caisse du receveur municipal la totalité des recettes encaissées **ainsi que les pièces justificatives à la fin de chaque mois**, lors de sa sortie de fonction ou lorsque le plafond d'encaisse autorisé sera atteint.

Virement de crédit n°1

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le virement de crédit n°1 réalisé le 22 octobre 2019

Objets: ATDA-DPO (RGPD)

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-460,00		
65548 (65) : Autres contributions	460,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Compte rendu du 11 novembre 2019.

De nombreux habitants ont participé à cette matinée bien remplie :

La cérémonie au monument avec la participation inopinée de la Lyre Chantelloise qui voulait rendre un hommage particulier à Brigitte a égayé ce moment. Félicitations à Jérémy et à Nathan qui ont bien rempli leur rôle.

La remise des récompenses des maisons fleuries a mis à l'honneur les personnes ayant à cœur d'embellir leur maison et au-delà le village.

Enfin, les remises des médailles à notre secrétaire et à quatre élus ont été faites en toute simplicité.

Sur le budget de la commune n'a été imputé que l'achat des médailles, le reste offert par les récipiendaires :

Vin et champagne offerts par les deux médaillés « or » ainsi que la pompe aux grattons, les petits fours par Nathalie ainsi que le chemin de table, les serviettes par Brigitte et les fleurs par Yvette.

Compte rendu de la commission travaux du 4 octobre 2019 :

Ont été retenus pour 2020 par les membres de la commission travaux réunis le 4 octobre 2019 :

Curage du fossé allant du Château au moulin ainsi que le fossé de la ligne : montant du devis MOUNIN : 1 998,00

Goudronnage du chemin de la ligne (1 265 mètres) devis de la Colas : 22 816,00 HT, « rustine » pour chemin de l'Ouche et de la mivoie pour 3 562,50 HT soit un total TTC de 31 564, 20 euros. Pour ces travaux la subvention de 30% sera demandée au Conseil Départemental.

Des sapins communaux sont à couper. Pour ce faire l'entreprise BESSON sera contactée.

L'agent territorial réalisera le crépi du bas du mur de la mairie et un devis sera à demander à l'entreprise MOUNIN pour le mur.

Un arbre sur la place tombe des branches, il sera abattu par Serge NINOT et Michel CHATET.

La porte de l'église est devenue très dure à fermer. André PERRIER se charge de faire le nécessaire, ainsi que pour la sonnerie des cloches.

Travaux de voirie 2020

Suite à la commission des travaux réunie le 4 octobre 2019

Vu l'estimation des travaux à réaliser sur la voirie communale pour l'année 2020

- Enduit bicouche à l'émulsion de bitume sur la VC 18 - ancienne ligne, VC 10 - rue de l'ouche,
- VC 2 - rue de la mivoie estimé à 26 378,50€ HT
- Fossé sur la VC 16 - rue du tacot et VC 1 - rue de la pelisse vers le château estimé à 1 665,00€ HT

Après délibération par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le conseil municipal

- Décide de donner un accord de principe à ces travaux
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de son aide aux travaux de voirie dans les communes
- Approuve le plan de financement prévisionnel

Dépenses

Subventionnable : 26 378 ,50€

Recettes

Aide Départementale : 7 913,55€

Commune : 18 464,95€

Contrôle des extincteurs

Le contrôle a été fait le 21 octobre par la société DESAUTEL dans le cadre du contrat avec la SPARA. Cette année 2 extincteurs sont à changer.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Compte rendu des réunions extérieures**SDE 03 :**

Soutien la méthanisation avec des aides

Augmentation de l'extension de réseaux liés à l'implantation de nouvelles antennes de communication

L'éclairage des monuments sera réalisé avec ampoules permettant une baisse d'énergie

Ecoles de Chantelle :

Effectif à peu près stable (en maternelle 37 élèves, soit -4 par rapport à 2018, en élémentaire 99 élèves soit + 8).

Le règlement intérieur de l'école maternelle est modifié pour préciser l'obligation d'instruction scolaire dès 3 ans.

L'assurance scolaire est obligatoire pour les activités facultatives voyages scolaires et sur les horaires de l'école maternelle (début des cours 8h55).

A l'école élémentaire 35 élèves en moyenne fréquentent la garderie et 28 mangent régulièrement à la cantine.

A l'école maternelle 21 élèves sont susceptibles de fréquenter la garderie et 28 la cantine.

Les frais de fonctionnement des écoles :

Les frais de fonctionnement de la cantine sont propres à la commune de Chantelle.

La garderie est payante depuis janvier 2018. La somme versée par les parents correspond à une participation des familles. Les frais restants sont répartis entre les communes dont sont issus les enfants.

Les communes regroupées avec Chantelle financent le fonctionnement des écoles.

Sécurité :

Dans chaque école le plan particulier de mise en sécurité a été mise à jour.

Le menu végétarien ne sera pas mis en place pour l'instant à Chantelle.

Les fenêtres des écoles ont besoin d'être changées : prévu dans le prochain budget.

Les enseignants de l'école élémentaire remercient la municipalité pour l'installation des vidéo projecteurs dans 5 classes, avec tableau blancs, achat de 10 ordinateurs portables, de 16 tablettes pour l'élémentaire et de 4 pour la maternelle.

SIVOM Sioule et Bouble :

Vichy Communautés délèguera la compétence eau potable au SIVOM à compter du premier janvier 2020. De ce fait le SIVOM se transforme en syndicat mixte fermé avec de nouveaux statuts qui étendent la compétence gestion de l'assainissement collectif en totalité (exploitation et investissement) et prévoit la gestion des eaux pluviales et urbaines.

De plus le SIVOM gère actuellement en direct trois services publics qualifiés de par la loi de services publics industriels et commerciaux et ce sous forme de régie simple.

C'est la raison pour laquelle trois régies à autonomies financières seront créées et administrées par un président, avec un conseil d'exploitation et un directeur au premier janvier 2020.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale :

Les enjeux de l'opération :

Contribuer au développement local et accueillir de nouveaux habitants

Améliorer la qualité des logements et faciliter le parcours résidentiel.

Pour les bourgs centres des communes volontaires :

Redensifier les centres bourgs, diversifier l'offre de logements, résorber la vacance, déconstruire/reconstruire pour densifier les cœurs de bourg, concourir à la réussite des projets d'aménagement urbain et du projet de redynamisation du tissu commercial et des services en assurant la qualité de vie.

Pour les travaux de ravalements de façades, les dossiers doivent être déposés et vérifiés en mairie avant envoi aux animatrices.

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Au niveau des perspectives :

La diminution du reste à charge doit être recherchée pour les ménages les plus modestes pour que le dispositif d'aide soit efficace. Les ménages ont des difficultés à financer le reste à charge et bien souvent ces personnes ont une impossibilité à obtenir un prêt.

Informations diverses

Attribution d'une subvention de 2 267,90 euros par le Conseil Départemental au titre de la répartition du fonds départemental de la taxe professionnelle, somme non inscrite au budget primitif.

Solde de trésorerie au 22 novembre 2019 : 70 389 euros.

Rosier du Souvenir Français :

L'Association nationale du Souvenir Français a décrété l'opération « le Rosier de La Mémoire ». Ces rosiers sont destinés à être plantés sur les lieux de mémoire, monuments aux morts, mémoriaux, tombes des morts pour la France.

Le Comité de Chantelle en a commandé 15, un par commune. Il a été mis devant la tombe « BARRIERE » au cimetière.

Le rosier de la mémoire crée et produit à l'initiative du Souvenir Français est appelé à devenir « la fleur de référence du monde mémorial ».

Cette tombe est en état d'abandon

Installation des nouvelles illuminations :

Les nouvelles illuminations sont arrivées et stockées au garage. La société VIGILEC doit procéder à leur mise en place semaine 50 pour un montant de 540 euros TTC.

Autres dépenses :

Changement chauffe-eau du locataire du logement au-dessus de la mairie pour un montant de 324,00 euros.

Remise en marche du radiateur de l'appartement rue de la gare pour un montant de 446,00 euros.

Divers :

Le garage a besoin d'être vidé et ranger. Une « cantine » sera achetée pour ranger les bâches du barnum par le FCL. M CHATET se propose de faire ce rangement sur février.

Suite au contrôle de VERITAS il convient de remettre en place l'écriteau relatif à la coupure de gaz. (André PERRIER).

La salle polyvalente est réservée pour la randonnée du 1^{er} mai 2020 par le FCL de Chantelle.

Les pompiers d'Etroussat viendront à la messe à Fourilles le 14 décembre et selon la tradition le maire offrira l'apéritif sans impacter le budget de la commune.

Le remplacement des compteurs EDF par LINCKY aura lieu sur décembre.

Le Téléthon aura lieu le 7 décembre.

Réunions programmées pour le début d'année :

Le 10 janvier à 17 heures : PCS

Puis en suivant ce même jour à 18 heures : C C A S

Commission finances : 24 janvier à 18 heures

Réunion conseil : 25 janvier à 9 heures

Repas des aînés le 1^{er} février